

SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DES ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES 2012-2015

Bilan intermédiaire



hauts-de-seine
LE DÉPARTEMENT

www.hauts-de-seine.net

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	2
QUATRE AXES ET DES ACTIONS CONCRÈTES POUR LA MISE EN ŒUVRE DU SCHEMA DÉPARTEMENTAL DES ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES	3
I/ Objectif 1 : structurer l'offre des enseignements proposés sur le territoire.....	3
a) Identifier et valoriser l'offre existante	3
b) Encourager la complémentarité	3
c) Former les équipes des établissements d'enseignement artistique	3
II/ Objectif 2 : améliorer l'accessibilité de l'offre pour tous les publics, sans en exclure aucun	4
a) Améliorer l'accessibilité financière.....	4
b) Améliorer l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap.....	4
c) S'adresser à tous les publics	4
III/ Objectif 3 : mettre en réseau les établissements d'enseignement avec les lieux et partenaires culturels du territoire	5
a) Instaurer des espaces de concertation et de conseil sur le territoire.....	5
b) Développer une pratique de spectateur.....	5
IV/ Objectif 4 : encourager l'accompagnement des pratiques amateurs.....	6
a) Développer les pratiques collectives.....	6
b) Accompagner les pratiques amateurs au plus près de leurs besoins.....	6
MISE EN APPLICATION FINANCIÈRE : UN BILAN SUR LES DEUX PREMIÈRES ANNÉES D'APPLICATION	7
I/ Un soutien au fonctionnement des établissements	7
II/ Un accompagnement progressif des établissements	7
III/ Les grands équilibres des subventions accordées aux établissements d'enseignement artistique au titre du schéma départemental en 2013.....	8
IV/ Les dispositifs de soutien : une évolution positive sur les deux premières années de mise en œuvre du schéma.....	8
V/ Les structures sollicitant une subvention départementale sur dispositifs dans le cadre du schéma départemental des enseignements artistiques : évolutions 2012-2013.....	9
a) Les conservatoires	9
b) Les autres établissements d'enseignement artistique non spécialisé	10
CONCLUSION	10

INTRODUCTION

De nombreuses structures et institutions impliquées dans l'enseignement artistique de la musique, de la danse, de l'art dramatique et des arts de la rue et de la piste sont aujourd'hui installées sur le territoire des Hauts-de-Seine. Elles contribuent à répondre à une demande forte des Alto-Séquanais et à assurer une part importante de la vie culturelle locale.

Le Département des Hauts-de-Seine mène une politique culturelle volontariste afin de permettre à chaque habitant de bénéficier d'une offre culturelle riche et diverse. C'est dans le cadre de cette politique active et conformément à la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales qu'il s'est doté, dès 2006, d'un premier schéma départemental des enseignements artistiques. Ce schéma avait pour objectif de définir les principes d'organisation des enseignements artistiques, en vue d'améliorer l'offre de formation et les conditions d'accès à l'enseignement.

Suite à cette première phase, le Département s'est engagé en 2012 dans un nouveau schéma départemental, revu et inscrit dans un contexte renouvelé, où les structures d'enseignement sont devenues des établissements culturels à part entière. Afin de connaître au mieux ces réalités et de proposer des réponses adaptées aux besoins du terrain, les travaux de refonte du schéma départemental des enseignements artistiques se sont appuyés sur un état des lieux, une étude comparative de plusieurs autres schémas en France, et des concertations de terrain via un comité de pilotage et des ateliers thématiques largement ouverts.

Quatre axes de développement forts ont été identifiés. Ils composent aujourd'hui l'ossature du schéma départemental :

I/ la structuration de l'offre sur le territoire ;

II/ l'accessibilité ;

III/ la mise en réseau des établissements d'enseignement avec les lieux et partenaires culturels du territoire ;

IV/ l'accompagnement des pratiques amateurs.

Le schéma, voté le 29 juin 2012 pour la période 2012-2015, est ainsi l'expression de la volonté politique de rénovation de l'action départementale en faveur du développement des enseignements artistiques sur le territoire.

Pour encourager les établissements à adhérer aux objectifs du schéma, quatre dispositifs ont été créés, s'appuyant chacun sur un des axes du schéma.

Après deux années d'application du schéma départemental, ce bilan a pour objet de présenter l'état d'avancement des actions entreprises sur chacun des quatre axes cités ci-dessus et de dresser un bilan financier de la réforme.

QUATRE AXES ET DES ACTIONS CONCRÈTES POUR LA MISE EN ŒUVRE DU SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DES ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES

I/ Objectif 1 : structurer l'offre des enseignements proposés sur le territoire

Notre territoire présente une situation assez atypique en matière d'enseignement artistique avec 35 conservatoires pour 36 communes auxquels s'ajoutent de nombreuses autres structures d'enseignement. L'offre y est extrêmement riche et variée. Une mise en synergie et en cohérence est donc nécessaire.

a) Identifier et valoriser l'offre existante

Afin d'avoir une meilleure visibilité sur la réalité des établissements d'enseignement artistique et leur offre d'enseignement, des données ont été collectées auprès des 35 conservatoires alto-séquanais.

Destinées à être publiées sur <http://opendata.hauts-de-seine.net/>, elles présentent les principales caractéristiques de chaque établissement : adresse et contact, statut juridique, classement, spécialités enseignées, nombre d'enseignants, d'élèves, auditorium, liens avec le milieu scolaire, accessibilité.

Ces données, destinées tant au grand public qu'aux professionnels, seront actualisées et enrichies dans les deux prochaines années.

b) Encourager la complémentarité

Le « dispositif de soutien à la mutualisation et à la complémentarité » permet d'encourager les partenariats entre structures d'enseignement, que ce soit pour la mutualisation de postes sur des disciplines déficitaires ou la mise en place de parcours pédagogiques partagés.

Si les efforts de convergence ont longtemps porté sur des projets communs ponctuels, il s'agit aujourd'hui d'évoluer vers une structuration pérenne des partenariats. Cela permet de dépasser la notion de projet de structure pour avancer vers celle de projet culturel de territoire.

Sur les deux premières années d'application du schéma, ce sont 8 projets différents qui ont été soutenus pour un montant global de 93 882 €.

Quelques exemples de projets soutenus pour la saison 2013-2014 :

- *La mutualisation d'un enseignant en luth entre le conservatoire de Vanves et celui de Boulogne-Billancourt*
- *La préfiguration d'un pôle partagé sur les musiques actuelles entre Le Tamanoir, scène de musiques actuelles, et le conservatoire de Gennevilliers.*
- *La création d'une classe de trombone grâce à l'embauche conjointe d'un enseignant à Fontenay-aux-Roses et à Bagneux.*

c) Former les équipes des établissements d'enseignement artistique

Afin d'améliorer la qualité et la diversité de l'offre d'enseignements sur le territoire, le Département s'est donné pour objectif de former les équipes pédagogiques et de direction.

Dans un premier temps, il s'est agi de définir plus précisément quelle pourrait être la place du Département dans l'offre de formation continue professionnelle sur le territoire, en évitant de se substituer à d'autres acteurs et en respectant le principe de subsidiarité.

Dans cette perspective, une étude a été commandée à l'Ariam Île-de-France, permettant d'identifier les besoins spécifiques en matière de formations.

Cette étude rendue en mai 2013, a permis de faire ressortir deux pistes de travail :

- la thématique du handicap, notamment dans la perspective de la mise en application, dès 2015, de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées;
- des formations organisées de façon ciblée sur le territoire et permettant de croiser les équipes d'établissements d'enseignement artistique spécialisé et non spécialisé.

Des formations seront mises en place en ce sens sur les deux prochaines années.

Par ailleurs, des rencontres professionnelles régulières (séminaires des enseignements artistiques)

participent de la formation des équipes. Au cours de l'année 2013, 2 rencontres ont permis de toucher près de 300 professionnels : à Rueil-Malmaison le 22 février (mutualisation entre structures d'enseignement ; pratique de spectateur), et à Chaville le 8 novembre (pratique artistique et handicap). Une prochaine rencontre est prévue le 11 avril 2014 à Clichy sur le développement des pratiques collectives.

III/ Objectif 2 : améliorer l'accessibilité de l'offre pour tous les publics, sans en exclure aucun

Afin d'encourager les établissements d'enseignement artistique à s'adresser à tous les publics, le Département soutient leurs actions spécifiques en faveur de publics nouveaux, éloignés de la culture, et ayant pour finalité la diversification et la mixité des élèves (initiatives hors-les-murs...).

a) Améliorer l'accessibilité financière

Afin d'encourager l'application d'une tarification sociale et familiale prenant en compte les revenus des familles, le Département en a fait l'un des critères de calcul de la subvention-socle accordée chaque année aux conservatoires des Hauts-de-Seine.

Aujourd'hui, 19 des 35 établissements spécialisés tiennent compte de cet élément dans l'élaboration de leur grille tarifaire (17 en 2012).

Par ailleurs, le Conseil général a accompagné financièrement la communauté d'agglomération des Hauts-de-Bievre dans son processus d'harmonisation des tarifs des établissements.

Enfin, le Département s'engage auprès des collégiens via le « Pass Hauts-de-Seine », qui permet la prise en charge d'une partie du coût de l'inscription de collégiens du département dans 34 des 35 conservatoires.

b) Améliorer l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap

Le Conseil général s'est fixé pour objectif d'accompagner les établissements dans la mutation liée à l'application de la loi Égalité des droits et des chances, participation et citoyenneté des personnes handicapées du 11 février 2005, et d'améliorer l'accessibilité des personnes en situation de handicap aux enseignements artistiques.

Au-delà du soutien financier qui est apporté aux établissements via un dispositif de soutien à l'accessibilité (voir ci-dessous), le Conseil général s'est engagé auprès de structures ressources reconnues au niveau national : le partenariat étroit avec MESH (Musique et situations de handicap), le SIDVEM (Service d'intégration des déficients visuels dans l'enseignement de la musique) et le CRTH (Centre recherche théâtre et handicap), permet de proposer aux directeurs et pédagogues conseil et expertise pour les accompagner dans l'intégration de personnes en situation de handicap dans leur établissement.

En matière de sensibilisation, le Conseil général a co-organisé avec l'Ariam Île-de-France, MESH et le CRTH une rencontre professionnelle le 8 novembre 2013 à l'Atrium de Chaville. Elle a réuni environ 200 professionnels tant issus du domaine de la culture que de celui du handicap autour de cette question : « Pratique artistique et culturelle des personnes handicapées : construire ensemble un projet d'accueil ».

Elle a permis d'ouvrir un espace de dialogue rare entre professionnels de la culture et du handicap, d'apporter des outils concrets d'accompagnement et d'aide aux établissements en vue de leur ouverture à tous les publics.

c) S'adresser à tous les publics

Le dispositif de soutien à l'accessibilité, adossé à cet axe du schéma, a pour objectif d'encourager les établissements d'enseignement artistique à s'adresser aux publics les plus éloignés des pratiques artistiques dans le domaine de la danse, du théâtre, des arts de la rue / du cirque, de la musique. Il s'agit d'accueillir tout public dit « empêché », éloigné de la culture quelle qu'en soit la raison : handicap, difficulté sociale, prison... Ce dispositif a permis, sur les deux années de la mise en application du schéma départemental, d'accompagner 14 projets différents pour un montant global de 63 421 €.

Quelques exemples de projets soutenus pour la saison 2013-14 :

- un atelier d'éveil musical pour des enfants autistes et trisomiques proposé par le conservatoire de Rueil-Malmaison, et un atelier pour personnes en situation de handicap au conservatoire de Clamart ;
- un atelier arts du cirque proposé par le Plus Petit cirque du monde (Bagneux) à la maison d'arrêt de Nanterre ;
- une antenne du conservatoire de Fontenay-aux-Roses dans la maison de quartier des Paradis, située au cœur du quartier des Blagis en zone urbaine sensible ;
- une enseignante dédiée accueille et accompagne de manière individualisée les personnes en situation de handicap souhaitant s'intégrer dans le conservatoire de Châtillon

Par ailleurs, le Département s'est engagé sur la deuxième session du projet « DEMOS », Dispositif d'éducation musicale et orchestrale à vocation sociale, qui se déroule de septembre 2012 à juin 2015. Ce dispositif est basé sur un apprentissage très intensif et encadré de la pratique orchestrale, en direction de jeunes habitants de quartiers populaires, ne disposant pas des ressources économiques, sociales ou culturelles pour découvrir et pratiquer la musique classique dans les institutions existantes. Dans son soutien, le Conseil général a été particulièrement attentif au lien établi avec les conservatoires, afin de mettre en place les mécanismes qui permettront aux enfants d'y poursuivre l'apprentissage de l'instrument. Les villes d'Asnières, Nanterre, Gennevilliers, Colombes, Bagneux, Châtenay-Malabry et Antony sont concernées.

III/ Objectif 3 : mettre en réseau les établissements d'enseignement avec les lieux et partenaires culturels du territoire

Les établissements d'enseignement artistique sont aujourd'hui des acteurs culturels à part entière, insérés dans le paysage artistique de leur ville et de leur territoire. Le Conseil général souhaite encourager la mise en réseau et l'ouverture, qui permettent de développer des projets innovants, structurants, et des synergies de territoire.

a) Instaurer des espaces de concertation et de conseil sur le territoire

Les acteurs professionnels associés à l'élaboration des axes de travail du schéma départemental avaient fait état de leur besoin d'avoir des espaces de dialogue et d'échange. Les rencontres professionnelles de Rueil-Malmaison et de Chaville, élargies à d'autres acteurs que ceux des enseignements artistiques, ont permis aux professionnels d'échanger autour de problématiques communes. Par ailleurs, le Conseil général, sollicité par le terrain, organise ou participe à la concertation autour de projets conjoints tels que DEMOS, un projet musiques actuelles sur Grand Paris Seine Ouest,...

Un travail régulier est mené pour faire circuler l'information entre établissements, mettre en lien les acteurs et faire connaître les projets.

b) Développer une pratique de spectateur

La question de la pratique de spectateur était au cœur de la rencontre professionnelle de Rueil-Malmaison en février 2013. Plusieurs expériences d'école du spectateur ont été présentées, montrant l'importance de l'inscription de telles initiatives dans le projet des structures, en choisissant des spectacles qui s'articulent avec la pratique et le projet pédagogique. Le dispositif de soutien à la pratique de spectateur a pour objet d'encourager les établissements d'enseignement artistique à intégrer cette dimension de formation du spectateur dans leurs projets d'établissement et à s'inscrire dans une dimension territoriale en s'ouvrant sur leurs partenaires, les lieux de diffusion. 18 parcours de spectateurs ont ainsi été soutenus sur les deux premières années de mise en œuvre du schéma départemental, pour un montant global de 61 196 €.

Quelques exemples de projets soutenus pour la saison 2013-2014 :

- un parcours de spectateur mis en place par le Conservatoire de Suresnes avec le Théâtre Jean-Vilar, permettant à une centaine d'élèves de découvrir des spectacles et de rencontrer les artistes ;
- un atelier du spectateur pour une soixantaine d'élèves des classes de théâtre du conservatoire de Clichy-la-Garenne, leur permettant de se familiariser avec les tendances de la création contemporaine, à Clichy-la-Garenne (Théâtre Rutebeuf), Gennevilliers (T2G) et Paris (Les ateliers Berthier - Odéon) ;
- une sensibilisation au spectacle vivant pour les élèves des classes de musique, danse et théâtre du conservatoire de Châtillon, en partenariat avec le Théâtre de Châtillon.

Par ailleurs, le Département s'engage depuis de nombreuses années dans le développement de la pratique de spectateur des collégiens, via son dispositif « Éteignez vos portables » (EVP).

Pour la première fois avec l'adoption du schéma départemental en 2012, les conservatoires ont été sollicités pour inscrire les spectacles qu'ils proposent dans leurs auditoriums dans la programmation EVP.

Les deux conservatoires à rayonnement régional de Boulogne-Billancourt et de Rueil-Malmaison ont ainsi pu proposer 3 spectacles et accueillir 92 collégiens sur la saison 2012-2013.

IV/ Objectif 4 : encourager l'accompagnement des pratiques amateurs

On constate aujourd'hui que nombre d'apprenants abandonnent leur pratique au cours de leur vie, parfois faute de possibilités de la développer. Encourager l'accompagnement des pratiques amateurs apparaît primordial pour capitaliser l'apprentissage au-delà du passage dans un établissement d'enseignement artistique.

Aussi le dispositif de soutien aux pratiques collectives et amateurs vise-t-il à encourager les établissements d'enseignement artistique dont le projet prend particulièrement en compte les besoins des groupes amateurs constitués hors du conservatoire, s'oriente sur l'autonomisation de l'élève en tant que praticien amateur et développe les pratiques et la pédagogie collectives.

La mise à disposition de musiciens professionnels pour l'encadrement de l'activité d'ensembles amateurs externes à l'établissement est ainsi particulièrement valorisée. Elle permet d'insuffler un nouveau dynamisme au sein de l'association amateur, et d'apporter au conservatoire de nouveaux musiciens vecteurs de nouvelles compétences.

a) Développer les pratiques collectives

Le développement des pratiques collectives est un levier indispensable au développement d'une pratique autonome. Le prochain séminaire des enseignements artistiques aura lieu à Clichy-la-Garenne le 11 avril 2014 et portera sur cette thématique.

Quelques exemples de projets soutenus pour la saison 2013-2014 pour encourager les pratiques collectives :

- un « orchestre au collège » au collège André Malraux d'Asnières-sur-Seine ;
- la création d'une harmonie interconservatoire entre Sèvres et Meudon, avec 70 musiciens d'un niveau de 2^e cycle ;
- un atelier « brass band » animé par un professeur de trompette du conservatoire de Clichy-la-Garenne au sein du collège Van-Gogh.

b) Accompagner les pratiques amateurs au plus près de leurs besoins

Il s'agit d'encourager les établissements d'enseignement à jouer leur rôle de relais par rapport aux ensembles amateurs situés sur leur territoire, et à mieux prendre en compte les besoins des amateurs.

Quelques exemples de projets soutenus pour la saison 2013-2014 pour accompagner la pratique amateur :

- la mise à disposition, par le conservatoire de Châtenay-Malabry, d'un professeur qui « coache » des groupes amateurs du territoire. Ces groupes se produisent ensuite sur scène lors du festival « Sons d'ici » au Théâtre Firmin Gémier / La Piscine ;
- la mise à disposition d'enseignants du conservatoire de Nanterre pour encadrer l'Ensemble harmonique de Nanterre, composé d'une quarantaine de musiciens adolescents et/ou adultes, et Les goûts réunis, composé d'une quarantaine de chanteurs adultes et d'une vingtaine de musiciens ;
- l'encadrement, par des enseignants du conservatoire de Colombes, de l'Orchestre d'harmonie de Colombes, du big band de Colombes et de l'association Pupitre 92.

MISE EN APPLICATION FINANCIÈRE : UN BILAN SUR LES DEUX PREMIÈRES ANNÉES D'APPLICATION

I/ Un soutien au fonctionnement des établissements

Depuis 2012 et l'adoption du nouveau schéma départemental des enseignements artistiques, la subvention aux conservatoires alto-séquanais est désormais composée :

- d'une subvention-socle (de fonctionnement), calculée selon des critères objectifs (classement des établissements, masse salariale, nombre de spécialités enseignées, application d'une tarification sociale, existence d'un projet d'établissement) ;

- et, si le conservatoire propose un projet correspondant aux axes du schéma, d'une subvention sur dispositifs. Quatre dispositifs, adossés aux quatre axes du schéma et dotés d'une enveloppe conséquente (160 000 € en 2012, 180 000 € en 2013) ont été créés.

Pour rappel, jusqu'en 2011, les conservatoires alto-séquanais recevaient une subvention de fonctionnement annuelle, et pouvaient exceptionnellement mobiliser deux dispositifs de subvention complémentaire correspondant à des projets ponctuels. L'enveloppe dédiée à ces deux dispositifs était limitée et bénéficiait à très peu d'établissements.

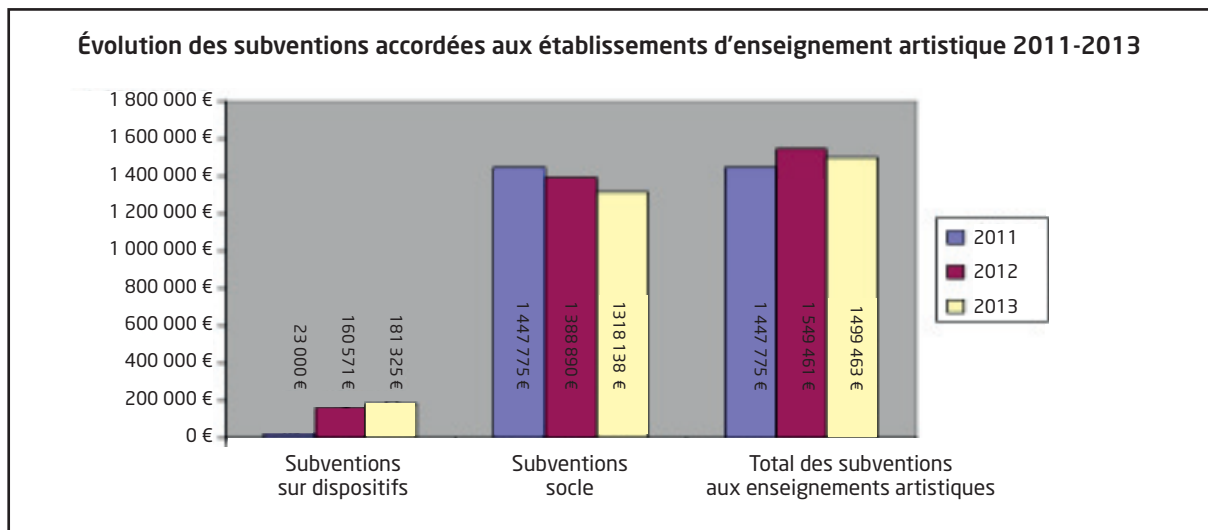
II/ Un accompagnement progressif des établissements

Les nouveaux critères de calcul des subventions de fonctionnement départementales ont entraîné des variations des subventions de fonctionnement jusqu'alors accordées aux conservatoires alto-séquanais, à la hausse comme à la baisse.⁽¹⁾

Sur les 35 conservatoires subventionnés par le Conseil général, 19 voyaient leur subvention-socle baisser. Aussi, afin de permettre à ces établissements de s'adapter au nouveau mode de soutien départemental, il a été décidé de lisser progressivement la baisse, en la fixant à -10 % par conservatoire concerné en 2012.

Les enseignements artistiques constituant une priorité pour le Conseil général, le budget global consacré à cette compétence avait été augmenté de près de 7 % pour permettre d'assumer cette limitation de la baisse de subvention-socle tout en préservant un budget dédié aux dispositifs.

En 2013, le lissage de la baisse s'est poursuivi ; la baisse maximale de la subvention-socle a été portée à -20 %, 2011 restant l'année de référence pour l'application de cette baisse.



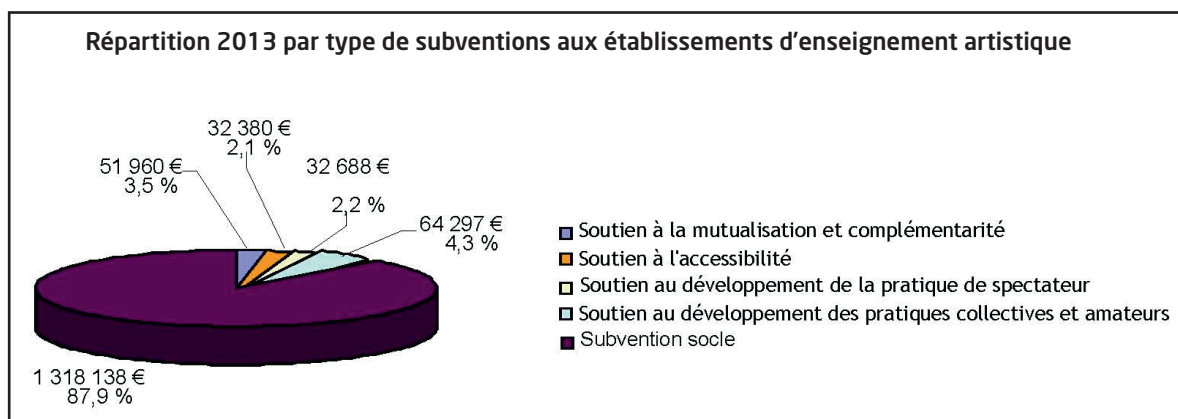
Le budget global consacré aux enseignements artistiques a augmenté de 3,5 % entre 2011 et 2013.

La part du budget consacrée aux dispositifs augmente au fur et à mesure de la mise en œuvre du schéma (10 % du budget des enseignements artistiques en 2012 ; 12 % en 2013).

(1) Rappelons par ailleurs que le Département apporte des subventions de fonctionnement à d'autres établissements proposant des enseignements artistiques non structurés en cursus (MJC, écoles associatives ...). Ces subventions de fonctionnement n'entrent actuellement pas dans le budget global du schéma départemental et ne peuvent ainsi faire l'objet d'une évaluation dans le présent bilan.

III/ Les grands équilibres des subventions accordées aux établissements d'enseignement artistique au titre du schéma départemental en 2013

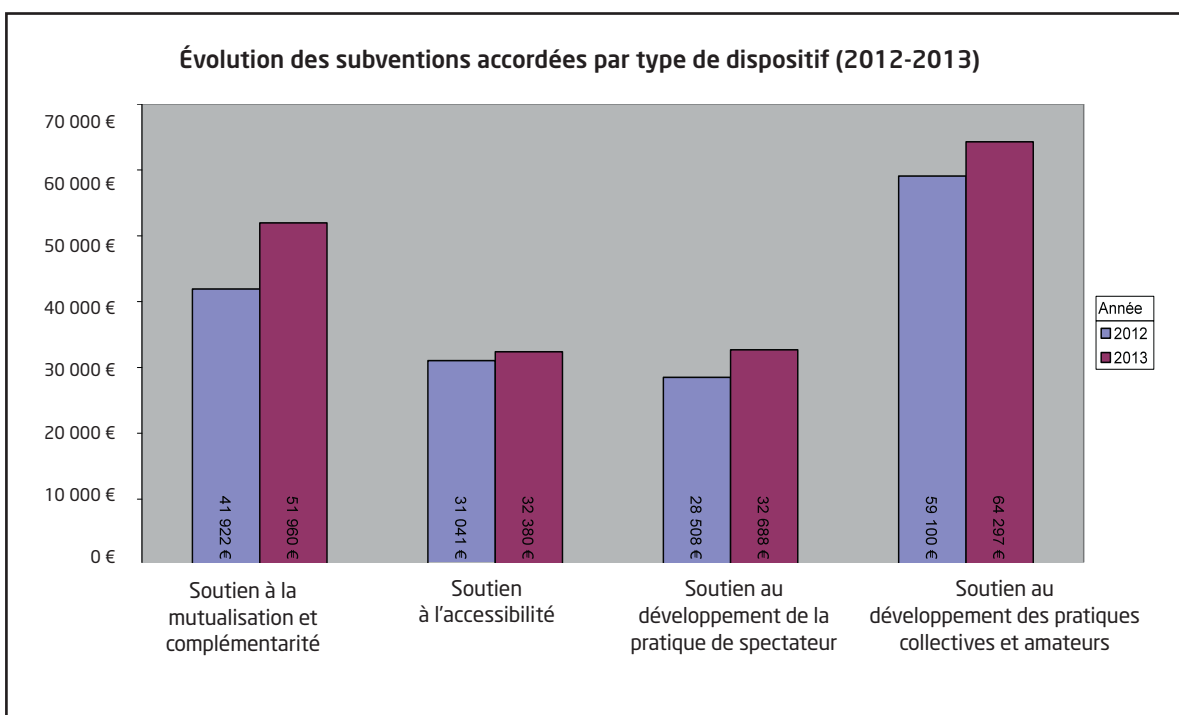
L'essentiel de l'enveloppe budgétaire consacrée aux établissements d'enseignement artistique reste consacrée à la subvention-socle aux conservatoires (87,9 %).



Les subventions sur dispositifs sont le levier de la mise en œuvre du schéma départemental des enseignements artistiques. Elles encouragent l'ouverture des établissements à de nouvelles méthodes pédagogiques, à de nouveaux publics, aux lieux de diffusion du département, aux associations amateurs présentes sur le territoire.

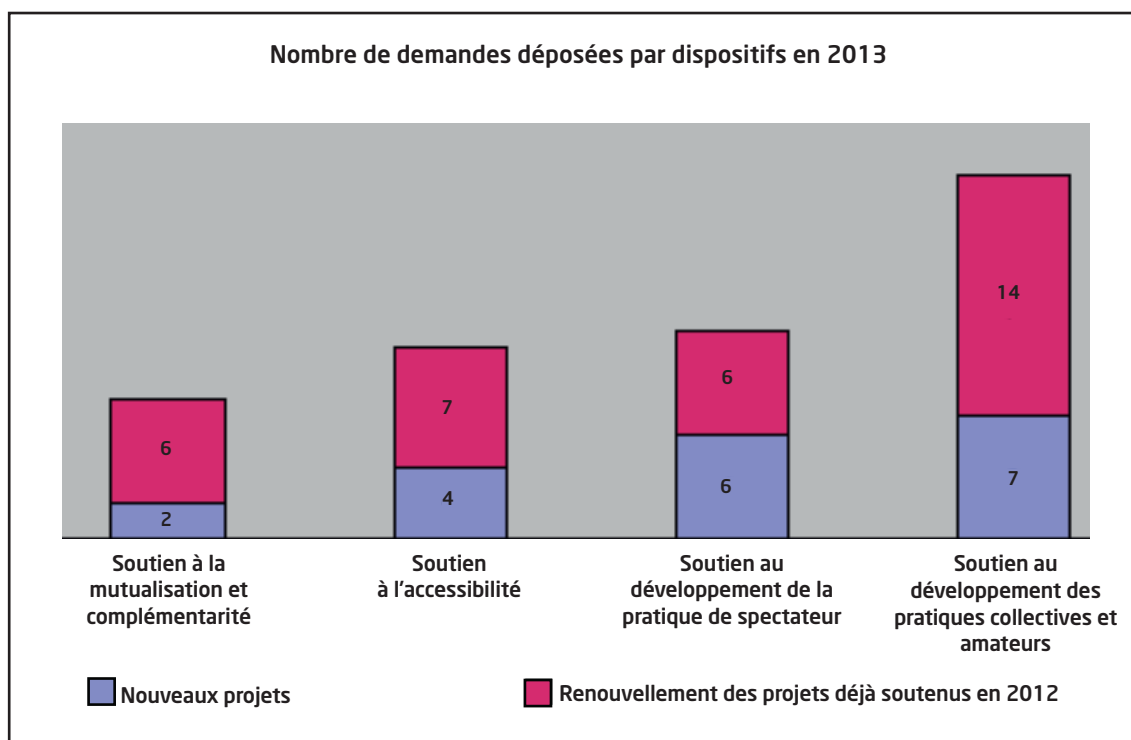
La part consacrée à ces subventions est donc amenée à être de plus en plus importante au fur et à mesure de la mise en œuvre du schéma. Elle est passée de 10 à 12 % du budget des enseignements artistiques entre 2012 et 2013, l'objectif est qu'elle poursuive sa progression en 2014 et en 2015.

IV/ Les dispositifs de soutien : une évolution positive sur les deux premières années de mise en œuvre du schéma



Le dispositif le plus mobilisé est le dispositif de soutien au développement des pratiques collectives et amateurs (qui correspond à une thématique déjà investie par les conservatoires avant le vote du schéma).

On peut noter l'évolution des subventions accordées sur les deux dispositifs soutien à la mutualisation et à la complémentarité et soutien au développement de la pratique de spectateur. Ces deux thématiques étaient au cœur du séminaire des enseignements artistiques organisé en février à Rueil-Malmaison, qui a réuni une centaine de participants. La présence importante des lieux de diffusion du département lors de ce séminaire a sans doute contribué à créer les conditions du développement de projets sur la pratique de spectateur.



Parmi les 52 dossiers de demande de subvention déposés en 2013, 33 correspondent à des renouvellements de demande déjà formulées en 2012.

Par ailleurs, 19 projets sont de nouvelles demandes.

Le taux de renouvellement de projets (près de 40 %) est donc tout à fait satisfaisant, et constitue un indicateur quant à l'appropriation des nouvelles directions par les établissements d'enseignement artistique.

V/ Les structures sollicitant une subvention départementale sur dispositifs dans le cadre du schéma départemental des enseignements artistiques : évolutions 2012-13.

a) Les conservatoires

24 conservatoires ont déposé une demande de subvention sur dispositifs dès la première année de mise en œuvre du schéma en 2012. En 2013, ces demandes restent stables avec 25 conservatoires sollicitant une aide.

Les conservatoires n'ayant jamais déposé de demande de subvention sur dispositifs sont des conservatoires associatifs ou municipaux.

Les conservatoires dépendant d'intercommunalités ont tous déposé au moins une demande sur ces deux années. Il apparaît que ces établissements, déjà habitués et incités à travailler en réseau, réussissent mieux à s'inscrire dans le cadre des nouvelles orientations du schéma départemental.

b) Les autres établissements d'enseignement artistique non spécialisé

3 autres établissements d'enseignement artistique (non spécialisés) ont déposé une demande de subvention en 2012, et 6 en 2013. L'ouverture du schéma départemental des enseignements artistiques à ces structures constitue une nouveauté ; l'intégration est progressive.

En 2012, un montant global de 23 416 € avait été accordé aux établissements d'enseignement artistique non spécialisé sur l'enveloppe départementale consacrée aux dispositifs du schéma.

En 2013, ce sont 6 demandes, pour un montant global de 35 433 € qui ont pu être soutenues.

Les bénéficiaires sont des MJC, des associations d'enseignement des musiques actuelles ou du cirque.

On peut noter que les projets proposés par ces établissements viennent compléter les offres des conservatoires, notamment sur le cirque, le hip-hop ou les musiques actuelles, ce qui correspond parfaitement à l'esprit du schéma.

CONCLUSION

La mise en place du schéma départemental des enseignements artistiques dans les Hauts-de-Seine 2012-2015 a impulsé un nouveau mode de dialogue entre le Département et les établissements d'enseignement artistique. Nous sommes passés d'une logique de guichet à une dynamique de partenariat et de co-construction.

Un travail d'accompagnement et de mise en réseau est mené au quotidien. Le succès des séminaires des enseignements artistiques témoigne de la volonté des professionnels d'échanger, de se former, de s'ancrer sur leur territoire.

La montée en puissance des dispositifs sur les deux premières années d'application du schéma, leur appropriation par les établissements d'enseignement artistique permettent la mise en place de projets de qualité, correspondant aux objectifs de la politique départementale, partout sur le territoire.

Plusieurs chantiers restent ouverts, notamment en matière de circulation de l'information et de structuration de l'information disponible. L'année 2014 y sera notamment consacrée.

